



MODALITES DE L'APPEL A PROJET INNOVANT MECANIQUE V7 TERRITOIRE GRENOBLE ALPES



01/12/2023

Avec le soutien financier de :



1. CONTEXTE

L'impact de la crise sanitaire que nous avons traversée, les défis que revêtent le digital, l'intégration d'une démarche plus responsable sont autant d'opportunités que les entreprises doivent saisir pour se transformer, améliorer leurs performances, s'ouvrir à de nouveaux marchés.

Ces défis révèlent la nécessité de celles-ci à être agiles et réactives dans l'organisation de leur outil de production, à optimiser leurs moyens de collaboration et de fabrication, à diversifier leurs activités.

Ces enjeux sont aussi l'occasion pour les entreprises de s'engager dans la réflexion sur les usages de technologies de rupture, Fabrication Additive, Maintenance prédictive, Robotique/Cobotique, Usages de la Réalité Etendue (XR), Fonctionnalisation de Surface... Ils amènent aussi à se questionner sur le rôle sociétal et environnemental de l'entreprise, montée en compétence des personnels, qualité de vie au travail, économie circulaire, décarbonation des moyens de production, recyclage et traitements des déchets,...

Depuis 2015, Grenoble Alpes Métropole, l'agence EDF Une rivière Un territoire, les Communautés de Communes du Grésivaudan et du Pays Voironnais, le pôle de compétitivité CIMES, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, le CETIM, l'INPI ont pour ambition de faire émerger des projets innovants et permettre aux entreprises, notamment les TPE/PME de la filière de la mécanique/métallurgie, de développer des innovations structurantes. En 6 ans ces Appels A Projets (AAP) ont permis d'accompagner dans leur montée en compétence, 52 entreprises, pour un budget de subvention d'environ 517 K€ sur le bassin grenoblois.

Action proposée par



Avec le soutien financier :



Avec le soutien technique :



2. PROJETS ELIGIBLES

Les projets recevables sont les projets d'innovation en lien avec une démarche liée à l'Industrie du Futur, l'amélioration de la performance industrielle, ou intégrant une dimension environnementale. Ils peuvent concerner le développement de nouveaux produits ou procédés, l'utilisation de la fabrication additive, la mise en place d'outils de collaboration, la capitalisation et l'exploitation des données 2D, 3D, l'organisation des flux, l'analyse de la supply chain, la digitalisation de l'atelier, les domaines de la cobotique/robotique, le traitement et le recyclage des déchets, la prise en compte d'une démarche RSE – Responsabilité Sociétale des Entreprises ou l'analyse de nouveaux marchés.

Avec le soutien financier de :



Ils peuvent être présentés par les TPE/PME* de tout secteur d'activité, dont l'établissement demandeur se situe sur le territoire des financeurs. Les sujets doivent être en lien avec les thématiques portées par la communauté Grenoble Alpes Mécanique/Métallurgie et le pôle CIMES.

* La définition européenne de la « PME » s'appliquera pour la phase faisabilité (moins de 250 salariés, CA annuel inférieur à 50 millions d'euros, ou bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros).

3. CALENDRIER

L'appel à projets sera officiellement ouvert du 1er décembre 2023 au 29 février 2024.

La clôture de l'Appel A Projets pour le dépôt des candidatures sera donc effective au plus tard le **29 février 2024 à 12H00.**

Le comité de sélection se réunira le **14 mars 2024** pour statuer sur les dossiers retenus et **une présentation de 10mn sera réalisée par les entreprises** afin de présenter les objectifs de leur projet. Cette présentation pourra se faire en présentiel ou le cas échéant par visio-conférence. L'entreprise obtiendra une **réponse au plus tard sous une semaine** après délibération du comité de pilotage.

Les dépenses éligibles sont les **dépenses réalisées sur la période du 29 février 2024 au 30 septembre 2024** après acceptation du dossier par le comité de sélection. L'éligibilité des dépenses sera effective à compter de la date de dépôt du dossier de candidature

4. ACCOMPAGNEMENT PROPOSE

Les projets qui seront retenus dans cet appel à projets pourront bénéficier d'un accompagnement en deux phases distinctes de leur développement, pas nécessairement cumulatives:

- ♦ **La phase de faisabilité (objet du dispositif)** : Cette phase permettra la structuration du projet **avec le concours d'une ou plusieurs structures extérieures** proposées par le demandeur et qualifiées par les partenaires de l'Appel A Projet. Si le porteur de projet n'a pas identifié de partenaires pour l'aider dans la réalisation de son projet, les partenaires s'engagent à trouver cette compétence externe. Ces structures peuvent être publiques (laboratoires, universités, écoles d'ingénieurs, centres techniques, ...) ou privées. Une autre entreprise disposant d'une fonction « étude » (permanente ou occasionnelle) peut également intervenir en tant que structure extérieure.
- ♦ **La phase de réalisation (hors du dispositif)** : Dans le cas d'une faisabilité démontrée (soit à l'issue de la phase 1, objet du présent appel à projet, soit s'agissant de projets à maturité présentés par l'entreprise directement en phase 2), CIMES pourra accompagner les projets éligibles dans leurs phases de réalisation en fonction de leur caractère collaboratif ou individuel.

Ces phases de développement pourront être complétées tout au long du projet par des sessions de sensibilisation sur des thématiques pouvant aider les entreprises à mieux formaliser leurs projets de développements futurs (Propriété industrielle et protection juridique, intelligence économique, écoconception, design, sécurité des informations, approche stratégique des marchés, financement de l'innovation, gestion de la production...). Le programme sera défini suivant les attentes des participants à l'Appel A Projets et suivant les recommandations du comité de sélection des projets.

Avec le soutien financier de :

Les entreprises seront suivies tout au long de la démarche par le Conseiller entreprise du partenaire concerné. Le Conseiller accompagnera l'entreprise dans les différentes étapes identifiées, en alertant le chef de projet sur les points clés de sa mise en œuvre, tout au long de celle-ci. Il reste l'interlocuteur de référence au cours du projet et intervient en toute **confidentialité**.

Un regard attentif sera donné aux besoins globaux de l'entreprise afin d'orienter le dirigeant vers les dispositifs de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Etat qui pourraient correspondre à ses attentes.

5. PROMOTION DU DISPOSITIF AUPRES DES ENTREPRISES

Les entreprises seront informées du dispositif à travers différents modes de communication :

- ✓ Réseaux sociaux
- ✓ E-mailing
- ✓ Newsletter
- ✓ Sites web
- ✓ Magazine
- ✓ Presse
- ✓ Réunions d'information
- ✓ Rendez-vous en entreprise

Les partenaires mobiliseront l'ensemble des réseaux d'entreprises et acteurs économiques du territoire.

6. TAUX DE FINANCEMENT DU PROJET

L'objectif de cet Appel A Projets est de prendre en charge en partie la **phase de faisabilité** et ainsi réduire le risque pour l'entreprise.

- ⇒ Présentation d'un projet faisant appel aux compétences :
 - Enseignement supérieur
 - Centre technique
 - Entreprises
- ⇒ Prise en charge de **80% de la phase faisabilité plafonnée à 10 000 € HT**. Plusieurs prestations externes peuvent être prises en charge.

7. DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles sont les dépenses exclusivement liées à des **prestations externes**.

Les dépenses doivent être réalisées sur la période **du 29 février 2024 au 30 septembre 2024** après acceptation du dossier par le comité de sélection.

8. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Les projets devront respecter les critères suivants :

CRITERES	NON	OUI	COMMENTAIRES
L'entreprise est située sur le territoire des financeurs (Bassin Grenoblois, Grésivaudan, Pays Voironnais)			
L'entreprise est une TPE ou une PME			
L'entreprise n'a pas bénéficié de plus de 200 K€ d'aides au cours de ses 3 derniers exercices.			
L'entreprises a déjà obtenue des aides à l'innovation			
Le projet est en lien avec la filière mécanique/métallurgie			
Le projet présente un caractère innovant en lien avec Industrie Du Futur, la Performance Industrielle, La Responsabilité Sociétale et/ou Environnementale des Entreprises			
Les dépenses seront réalisées entre le 29 février 2024 et 30 septembre 2024			
Présentation d'au moins un devis par l'entreprise			

9. CRITERES D'APPRECIATION DES PROJETS

CRITERES	COTATION	COMMENTAIRES
THEMATIQUES PRINCIPALES DU PROJET	A COCHER	
Conception orientée produit		
Conception orientée fabrication		
Procédés avancés de fabrication <i>nouveaux procédés de fabrication de pièces, fabrication additive, procédé d'usinage hybride, traitement de surfaces, ...</i>		
Systèmes de production intelligents et agiles <i>Agilité de l'outil de production, robotisation d'atelier, anticipation de la maintenance, amélioration de la traçabilité,</i>		
Usine numérique <i>Simulation de production, industrialisation, création de Jumeau Numérique, intégration d'outils de collaboration, aide à la prise de décisions</i>		
Usine éco efficiente <i>adopter une démarche de développement durable, repenser le design de produits pour faciliter leur recyclage, optimiser la consommation d'énergie,</i>		

Avec le soutien financier de :

Usine intégrée/Usine étendue <i>fiabiliser la relation client, ouvrir l'entreprise sur l'extérieur, développer un portail web, optimiser le sourcing et la Supply Chain, sécuriser l'accès aux données, ...</i>		
L'homme dans l'usine Intégrer des dispositifs d'aide aux opérateurs, digitaliser l'atelier, intégrer des exosquelettes, utiliser des outils de visualisation de données nomades sur poste/machine/site, associer des cobots à la production, ...		
Usine orientée client et usages Intégrer l'attente des clients le plus en amont, proposer de nouveaux services, transformer certains produits en proposition globale « servicisation »,...		
MATURITE	0	/12
Le projet est-il cohérent avec l'AAP	0	
Le projet est-il cohérent vis-à-vis de la stratégie de l'entreprise	0	
Le projet présente-t-il un plan de management (taches/phasage/budget/...)	0	
Les ressources Internes/Externes sont-elles bien identifiées	0	
INNOVATION	0	/15
Une veille technologique a-t-elle été faite	0	
Une analyse de la concurrence a-t-elle été faite	0	
Une étude de marché a-t-elle été faite	0	
Les verrous technico-économiques sont bien identifiés	0	
Une échéance de mise sur le marché est-elle précisée	0	
IMPACT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL	0	/12
Le projet fait-il appel à des acteurs du territoire Grenoble Alpes ou au minimum de la Région AURA	0	
Un dépôt de brevet/enveloppe Soleau/... est-il envisagé ?	0	
Le nombre d'emplois créés durant le projet ou à terme est-il précisé ?	0	
L'impact économique pour l'entreprise est-il bien défini (développement de CA / Diversification / Positionnement à l'International)	0	
IMPACT SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL	0	/12
Le projet prend-il en compte les tensions (raréfaction, volatilité, disponibilité...) sur les ressources (matière, énergie, eau, ...)	0	
Le projet propose-t-il une analyse sur le cycle de vie du produit/process	0	
Le projet favorise-t-il une coopération territoriale, des synergies territoriales, une symbiose industrielle, des circuits courts... ?	0	

Avec le soutien financier de :

Le projet, au regard de l'humain-salarié, interroge-t-il sur la dimension éthique : qualité de vie au travail, responsabilité partagée, troubles musculosquelettiques, diversité, implication-appartenance, formation-mobilité-carrière...	0	
--	---	--

CRITERES	
0	NON
1	Insuffisamment
2	En partie
3	OUI

Relevé de critères	0	/51
MATURITE	0	/12
INNOVATION	0	/15
IMPACT ECONOMIQUE ET TERRITORIALE	0	/12
IMPACT SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE	0	/12
Note globale	0	/20

10. INSTRUCTION DES CANDIDATURES

➤ **Elaboration des dossiers** : le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire de candidature ci-joint, dûment rempli, daté et signé par un représentant légal de l'entreprise
- Les devis des structures proposés pour les études de faisabilité
- La liste des aides envisagées sur le projet (le cas échéant)
- Un engagement du chef d'entreprise sur sa situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales

DES PIECES COMPLEMENTAIRES POURRONT ETRE DEMANDEES SI LE PROJET EST RETENU.

➤ **Dépôt des dossiers** :

Les dossiers doivent être adressés **par mail exclusivement** à :

CIMES
 Jean-Luc DUTHEIL
jl.dutheil@cimes-hub.com
 06 42 43 07 53

qui se chargera de leur diffusion auprès des membres du Comité de Sélection après vérification de la recevabilité des candidatures.

La recevabilité sera confirmée par mail par CIMES et signifie :

- Que l'entreprise est inscrite au RNE
- Un engagement du chef d'entreprise sur sa situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales,

Avec le soutien financier de :

➤ Sélection des dossiers

Un comité de sélection, composé de représentants des financeurs et des partenaires techniques sélectionnera les dossiers appelés à engager la phase de faisabilité. Le jour de sélection des projets, une présentation de 10mn sera réalisée par les entreprises afin de mettre en valeur les objectifs de leur projet.

Tous les dossiers seront accompagnés jusqu'à leur maturité optimum.

Ceux ne répondant pas aux critères de sélection pourront être réorientés vers d'autres structures pour permettre le développement de leur projet.

Toutes les personnes pouvant avoir accès aux projets seront tenues au secret professionnel et s'engagent en leur nom personnel à n'utiliser ces informations confidentielles que pour les besoins de l'exécution desdits travaux, et à ne pas les reproduire sous quelque forme que ce soit, ni à les communiquer à des tiers, ni à divulguer tout ou partie de ces informations confidentielles, y compris les résultats.

NOTA : la sélection du projet par le Comité constitue un engagement de réalisation de la part de l'entreprise. Une fois la validation établie sur les documents fournis par l'entreprise, celle-ci ne pourra remettre en cause le projet sur lequel elle s'engage et devra le cas échéant justifier de la non-réalisation de celui-ci, ceci afin de ne pas pénaliser d'autres projets ou entreprises qui auraient pu être retenus

11. MODALITES DE PAIEMENT

Le porteur fournira à CIMES :

Une fois l'entreprise sélectionnée, une convention de financement sera rédigée et signée avec CIMES. L'aide sera versée aux entreprises sur fourniture des éléments ci-dessous

- Signature de la convention
- Factures acquittées de sous-traitance liées au projet.
- Facture de votre société adressée à CIMES du montant de l'aide perçue
- Attestation de votre expert-comptable justifiant du non-dépassement de la règle des Minimis (Explication et consignes à l'aide du lien : <http://les-aides.fr/zoom/bZ5g/l-application-de-la-regle-de-minimis.html>).
- La fiche de restitution de l'étude de faisabilité.

12. LES PARTENAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Partenaires co-porteurs : GRENOBLE ALPES METROPOLE, EDF UNE RIVIERE UN TERRITOIRE, CIMES

Partenaires financeurs : GRENOBLE ALPES METROPOLE, EDF UNE RIVIERE UN TERRITOIRE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRESIVAUDAN, LE PAYS VOIRONNAIS.

Partenaires techniques : CMA DE L'ISERE, INPI, LE CETIM, CIMES.